

## Vide-greniers Mercredi 8 mai 2019 de 6h30 à 18h00

### organisé par le Football Club d'Allenjoie

#### REGLEMENT

1. L'association Football Club Allenjoie organise un vide-greniers qui se déroulera au centre du village d'Allenjoie. Il est ouvert aux particuliers, associations et commerçants non sédentaires.
2. L'accueil des exposants se fera à partir de 5h30.
3. L'organisation se dégage de toutes responsabilités concernant d'éventuels vols ou dégradations en tous genres et accidents de véhicules.
4. L'organisation n'est pas responsable de la qualité des articles vendus.
5. Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, biens et marchandises d'autrui.
6. **A leurs départs, les exposants devront laisser leurs emplacements propres dans le même état qu'ils les ont trouvés en arrivant.**
7. La vente n'est autorisée que sur les emplacements réservés à cet effet.
8. Les exposants s'engagent à ne pas déborder de leurs emplacements tracés et numérotés sur le sol.
9. La vente de nourritures et boissons sera exclusivement réservée à l'organisation.

#### TARIFS

1. 15€ les 5 mètres linéaires
2. L'organisation ne fournit ni bancs, ni tables, ni parasols.
3. Possibilité de laisser un véhicule à côté de son emplacement.

#### INSCRIPTIONS

1. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Elles se font exclusivement sur l'imprimé prévu à cet effet et par courrier. Ce document pourra être présenté par l'organisation à toute réquisition des services compétents. Il sera ensuite transmis à la préfecture du Doubs.
2. Seules les inscriptions retournées complètes (attestation entièrement remplie, paiement et photocopie recto verso de la pièce d'identité) à **Gérald MONNOT 3 rue de Brognard 25490 ALLENJOIE** seront enregistrées.
3. Les imprimés sont disponibles :
  - Sur le site [allenjoie.fr](http://allenjoie.fr)
  - A la Mairie d'Allenjoie (lundi, mardi et jeudi 8h30-11h30 et 13h30-18h00 et vendredi 13h30 à 18h00).
  - Par Email : [fcallenjoie@gmail.com](mailto:fcallenjoie@gmail.com)
  - Auprès de **Gérald MONNOT 3 rue de Brognard 25490 Allenjoie 06 66 25 94 98**
4. A partir de 8h00, l'organisation disposera des emplacements non occupés sans possibilité de remboursement pour les absents.
5. En fonction des places restantes, des emplacements pourront être attribués le matin même de la manifestation.
6. En cas de force majeure entraînant la suppression du vide-greniers, les chèques de réservation seront rendus aux exposants sans que ceux-ci ne puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre l'association Football Club Allenjoie.

#### IMPORTANT :

1. Nous rappelons que les participants non professionnels n'ont droit qu'à deux manifestations du même genre par année civile et qu'ils ne peuvent vendre que des objets personnels usagers.
2. Les professionnels doivent posséder un récépissé de revendeurs d'objets mobiliers et devront pouvoir présenter leur carte permettant l'exercice d'une activité non sédentaire.
3. L'inscription au vide-greniers implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

## VIDE-GRENIERS MERCREDI 8 MAI 2019 Centre du village ALLENJOIE organisé par le FOOTBALL CLUB d'ALLENJOIE

Nom .....Prénom .....

Né(e) le : ..... Département : ..... Ville .....

Adresse:.....

CP : ..... Ville .....

**Téléphone portable obligatoire pour l'envoi d'un sms de confirmation**.....

Email .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....(joindre photocopie recto-verso)

Délivrée le : ..... par .....

Véhicule (type + immatriculation) : .....

Objets proposés : .....

Raison sociale pour les commerçants : .....

N° au registre du commerce / des métiers : .....

de.....

Adresse du siège : .....

*Je déclare sur l'honneur*

- Pour les particuliers :*
- ne pas être commerçant(e)
  - ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du commerce)
  - ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- Pour les commerçants :*
- être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce
  - tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagers (Article 321-7 du Code pénal)

**Nombre d'emplacement de 5 mètres linéaires : ..... X 15€ = .....€.**

**Paiement en espèce ou par chèque libellé à l'ordre de « Football Club ALLENJOIE ».**

**Seules les inscriptions retournées complètes (attestation entièrement remplie, paiement et photocopie recto verso de la pièce d'identité) à Gérald MONNOT 3 rue de Brognard 25490 ALLENJOIE seront enregistrées.** Renseignements : [fcallenjoie@gmail.com](mailto:fcallenjoie@gmail.com) et 06 66 25 94 98

Je m'engage à respecter le règlement ci-joint et certifie exacte ma déclaration sur l'honneur.



Date

Signature